

CAISSE DE CREDIT MUNICIPAL DE TOULON

Place besagne
Bâtiment A
83000 TOULON.
Tél 04 94 18 96 00
www.credit-municipal-toulon.fr

DCE

DOSSIER DE CONSULTATION DES ENTREPRISES

Objet de la consultation

:Prestations de prise et de ventes judiciaires aux enchères publiques des agences prêts sur gage de Toulon, Puget sur Argens, Ajaccio et Bastia

APPEL D'OFFRES OUVERT

REGLEMENT DE CONSULTATION

La date et l'heure limites réception des offres

2 Novembre 2021 à 16H

ARTICLE 1 : POUVOIR ADJUDICATEUR

Le pouvoir adjudicateur est le CREDIT MUNICIPAL DE TOULON Place Besagne Bâtiment A 83000 TOULON, Etablissement Public Administratif ayant le monopole pour exercer sa mission de prêteur sur gages (code Monétaire et Financier articles L 514-1 à M 514-4) représenté par son Directeur Général, Gilles Fabre.

ARTICLE 2 : OBJET DE LA CONSULTATION

L'objet du présent marché consiste à recruter un commissaire priseur qui aura pour mission :

- d'assurer la prestation de prise, de garantie et de vente judiciaires aux enchères publiques de lots détenus par le Crédit Municipal de Toulon dans le cadre de sa mission de service public de Prêts sur Gage.
- D'assurer une présence :
 - permanente dans les locaux de l'agence Prêt sur gages de Toulon (évaluateur). Dans le cas où le commissaire priseur est dans l'impossibilité d'assurer cette permanence, il devra dédommager le crédit municipal selon un prix proposé dans l'offre déposée.
 - programmée selon les termes du marché conclus et sur la proposition du candidat retenu pour le secteur de Puget sur Argens, Ajaccio et Bastia.
- Au besoin, de poinçonner les lots avant leur mise en vente, opération effectuée par lui-même ou un tiers habilité dont l'habilitation sera communiquée au Crédit municipal de Toulon.
- D'organiser une demi-journée par trimestre une estimation gratuite de bijoux pour la clientèle et des portes ouvertes.
- Et de collaborer au développement de l'activité prêt sur gages par tout moyen à sa convenance.

Il est constitué de 4 lots

ARTICLE 3 : CONDITIONS D'APPEL D'OFFRE

3.1 – MODE D'APPEL D'OFFRES

Le mode d'appel d'offre est l'appel d'offre ouvert

3.2 – COMPLEMENTS A APPORTER AU CAHIER DES CLAUSES TECHNIQUES PARTICULIERES (CCTP) ET CAHIER DES CLAUSES ADMINISTRATIVES PARTICULIERES (CCAP)

Les candidats n'ont pas à y apporter de complément.

3.3 – VARIANTES

Chaque candidat doit présenter une proposition entièrement conforme au dossier de consultation.

3.4 – DUREE DU MARCHE

La durée du marché est fixée dans le cahier des clauses administratives particulières.

3.5 – DELAI DE VALIDITE DES OFFRES

Le délai de validité des offres est fixé à trente jours à compter de la date limite de remise des offres.

ARTICLE 4 : DEMATERIALISATION DE LA PROCEDURE DE PASSATION DU MARCHE.

ARTICLE 4 – 1 : MODALITES DE CONSULTATION ET DE RETRAIT DU DCE.

Le présent dossier de consultation des entreprises (DCE) est exclusivement téléchargeable sur le **profil acheteur** : <http://www.e-marchespublics.com>

Pour télécharger le DCE, les candidats doivent impérativement s'authentifier sur la plateforme : profil d'acheteur, et notamment indiquer une adresse courriel électronique ainsi que le nom d'un correspondant.

- Le dossier comprend (pièces obligatoires) :
- le présent Règlement de la Consultation (RC),
- le Cahier des Clauses Administratives Particulières (CCAP),
- le Cahier des Clauses Techniques Particulières (CCTP),
- une annexe n°1 au CCTP commune à tous les lots
- une annexe n°2 pour le lot 1
- une annexe n°3 commune aux lots 2 et 3,
- un Acte d'Engagement ATTRI1
- les pièces relatives à la candidature (**DC1, DC2**),
- les attestations par des différents organismes précisant qu'il est à jour de toutes ses obligations fiscales et sociales devront être fournies avant la signature du marché.

ARTICLE 4 – 2 : MODALITES DE REMISE DE CANDIDATURE ET DES OFFRES

Le dépôt des candidatures et offres se fait exclusivement sous forme dématérialisée sur le profil d'acheteur suivant : www.e-marchespublics.com en respectant les prérequis et les modalités précisées sur le site.

La transmission par télécopie est interdite.

Tous les documents remis doivent impérativement être signés par une personne habilitée.

Sous peine de rejet, les candidats auront à produire un dossier complet. Chaque document ou formulaire concerné devra être daté et signé par le représentant du candidat habilité (y compris le CCTP et ses annexes, dûment acceptés et signés).

En complément des pièces exigées au DCE, les renseignements complémentaires fournis éventuellement par le candidat permettront de juger de la capacité (professionnelle, technique et financière) à effectuer la prestation, en justifiant notamment des qualifications ou des références pour le domaine d'activité concerné.

ARTICLE 5 : CONSTITUTION DES DOSSIERS DE CANDIDATURE ET D'OFFRES

5-1 : DOCUMENTS A PRODUIRE

A/ Le dossier de candidature (pièces générales : juridiques et références requises)

Les attestations, documents et déclarations visés aux articles L2141-1 à L2141-5 et L2141-7 à L2141-11 du code de la commande publique à savoir :

- une lettre de candidature et habilitation du mandataire (**DC1**) ou équivalent,
- une déclaration du candidat (**DC2**) ou équivalent,
- une attestation d'assurance,
- une attestation sur l'honneur du candidat précisant qu'il est à jour de toutes ses obligations fiscales et sociales. Les attestations produites par les différents organismes devront être fournies avant la signature du marché,
- un justificatif de la qualité de Commissaire-Preneur Judiciaire et un pouvoir d'engager l'Etude des Commissaires-Preneurs Judiciaires,
- la liste éventuelle des références des prestations similaires réalisées comprenant une description sommaire des prestations réalisées et les coordonnées des bénéficiaires.

B/ L'offre proprement dite (pièces particulières : capacité économique, financière et technique)

Le candidat fournira un projet de marché pour chaque lot s'il postule pour plusieurs lots.

Un projet de marché comprenant :

- ◆ un acte d'engagement (ATTRI1) dûment rempli, daté et signé,
- ◆ une lettre de motivation précisant l'intérêt du candidat pour les prestations à réaliser dans le cadre de ce marché,

- ◆ une note précisant l'assistance et le personnel mis à disposition pour l'exécution du marché, ainsi que pour le lot 1 le montant de la compensation financière en cas de d'impossibilité d'assurer la permanence dans les locaux de l'agence de Toulon.
- ◆ le Cahier des Clauses Administratives Particulières paraphé et signé,
- ◆ le Cahier des Clauses Techniques Particulières et ses annexes paraphés et signés,
- ◆ tout document jugé nécessaire pour renforcer la crédibilité de l'offre.

5-2 : LANGUE

La langue devant être utilisée pour répondre à cette consultation est le français.

5-3 : MONNAIE

Le candidat est informé que le pouvoir adjudicateur conclura le marché en Euro.

5-4 : PROCEDURE DEMATERIALISEE

Le profil acheteur sur lequel le dossier de consultation peut être obtenu et les offres déposées par téléchargement, après identification, est celle du site : www.e-marchespublics.com

5-5 : REPONSES ATTENDUES

Les offres doivent répondre au descriptif technique tel qu'il est présenté dans le Cahier des Clauses Techniques Particulières (CCTP) et ses annexes.

Et chaque offre doit répondre au lot complet pour lequel elle est présentée.

ARTICLE 6 : EXAMEN DES CANDIDATURES ET DES OFFRES.

L'examen des candidatures et des offres sera effectué dans les conditions prévues par les articles R.2144-1 à R.2144-7 du code de la commande publique, en tenant compte des seuls éléments fournis par les candidats.

L'attention des candidats est attirée sur le fait qu'en application de cet article, le pouvoir adjudicateur dispose de la possibilité de ne pas réclamer les pièces absentes ou incomplètes du dossier de candidature et de rejeter celle-ci en l'état ; le complément des candidatures ne sera donc pas systématique.

La **Commission d'Appel d'Offres (CAO)** procèdera à l'analyse et au classement des offres en fonction des critères d'attribution retenus pour ce marché, selon l'offre économiquement la plus avantageuse, avec les pondérations suivantes :

- ◆ Valeur technique jugée sur la base des références professionnelles de l'étude des Commissaires-Priseurs Judiciaires en matière de prestation similaires (**20 %**) dont :
 - 5 % : les certificats de qualifications professionnelles requis pour ce secteur d'activité (capacités professionnelles),
 - 15 % : la preuve de la capacité du candidat à effectuer dans le respect des prescriptions du CCTP des opérations de prise et/ou de ventes aux enchères publiques (références d'expériences),
- ◆ Valeur technique jugée sur la base de la note méthodologique attendue s'appuyant sur l'analyse du cahier des charges (CCTP et annexes) pour répondre aux enjeux de l'Etablissement (**50 %**) dont :
 - 30 % : organisation et phasage des moyens humains concernant le personnel mis à disposition de l'Etablissement,

- 20 % : qualité de l'assistance technique (moyens humains) proposée et montant de la compensation versée en cas d'impossibilité d'assurer la permanence dans les locaux de l'agence de Toulon.
- ◆ Valeur technique jugée sur la base de la lettre de motivation présentée par le candidat, complétant la note technique produite (30 %).

ARTICLE 7 : RENSEIGNEMENTS COMPLEMENTAIRES

Toutes les demandes de renseignements complémentaires pourront être formulées sur le profil acheteur : www.e-marchespublics.com.